



Les grands titres:

- RDC : les envoyés de l'ONU s'inquiètent des tensions politiques avant les élections en 2016
- Centrafrique : Ban Ki-moon condamne la mort d'un Casque bleu lors d'une attaque près de Bangui
- Le HCR appelle la communauté internationale à soutenir davantage les réfugiés afghans
- Un envoyé de l'ONU dévoile un film pour sensibiliser l'opinion sur les enfants victimes d'accidents de la route
- Yémen : l'envoyé de l'ONU salue l'engagement des Houthis à mettre fin à la violence
- Ban Ki-moon salue la libération de 6.000 prisonniers américains
- Climat : l'ONU salue l'élection du nouveau président du Groupe intergouvernemental d'experts
- FAO : le patrimoine génétique de milliers de variétés de riz inséré dans une banque mondiale de semences
- L'ONU salue l'entrée en vigueur des Règles Mandela sur le traitement des détenus

RDC : les envoyés de l'ONU s'inquiètent des tensions politiques avant les élections en 2016



7 octobre - A l'occasion d'une réunion du Conseil de sécurité consacrée à la situation en République démocratique du Congo (RDC), deux envoyés de l'ONU dans la région ont fait part mercredi de leur inquiétude concernant les tensions politiques dans la perspective des élections de 2016.

« Je ne peux pas dire avec certitude si les progrès réalisés sont durables ou si le spectre de la violence peut réapparaître et annuler ce qui a été réalisé jusqu'à maintenant », a dit le Représentant spécial du Secrétaire général en RDC, Martin Kobler, lors d'un exposé devant

les membres du Conseil.

Selon lui, les tensions politiques sont élevées avant les élections de 2016 et « auront un impact sur la situation sécuritaire et sur la dialogue stratégique ». « Le déroulement d'élections crédibles et pacifiques en novembre 2016 adressera un message clair au monde sur la capacité de la République démocratique du Congo à respecter sa constitution, à procéder à une transition pacifique du pouvoir et à consolider la paix », a-t-il ajouté.

Martin Kobler s'est dit inquiet de la recrudescence des violations des droits de l'homme liées au processus électoral, en particulier les violations de la liberté de réunion pacifique.

« J'exhorte le gouvernement de la RDC à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que les élections législatives et présidentielle prévues en novembre 2016 soient transparentes, crédibles et inclusives », a-t-il déclaré. Il a précisé que la MONUSCO continuerait à jouer un rôle de bons offices pour soutenir tous les acteurs politiques et le peuple congolais dans la préparation de ces élections.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, Saïd Djinnit, a également exprimé son inquiétude au

sujet des tensions liées au processus électoral, dans un exposé devant les membres du Conseil.

Il s'est aussi inquiété de la persistance des groupes armés dans l'est de la RDC et des actes de violence qu'ils commettent notamment à l'encontre des populations.

« Ces forces négatives perpétuent ainsi des situations de tension et entretiennent un climat de méfiance dans la région. Leur neutralisation demeure, sans doute, une nécessité pour la RDC dans le cadre de ses efforts visant à consolider l'autorité de l'Etat sur tout le territoire et à garantir la sécurité des citoyens et de leurs biens », a dit M. Djinnit.

L'Envoyé spécial a une nouvelle fois salué les opérations menées par les forces armées de RDC (FARDC) contre ces groupes armés dans l'est du pays, y compris les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR).

« Ces opérations gagneraient cependant à être renforcées par le plein appui de la Mission des Nations Unies MONUSCO et de sa brigade d'intervention », a-t-il ajouté, appelant à une reprise des opérations conjointes entre les FARDC et la MONUSCO contre tous les groupes armés.

Centrafrique : Ban Ki-moon condamne la mort d'un Casque bleu lors d'une attaque près de Bangui



7 octobre - Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a condamné mercredi la mort d'un Casque bleu de la Mission intégrée multidimensionnelle de stabilisation des Nations Unies en République centrafricaine (MINUSCA), lors d'une attaque la veille à Bangui.

« Un convoi de la MINUSCA entre Damara et Ngerengou (préfecture d'Ombella Mpoko) a été attaqué par un groupe armé non identifié, à environ 55 km au nord de Bangui. L'escorte militaire de la MINUSCA, composée d'une compagnie d'infanterie burundaise, a riposté. Durant l'échange, un casque bleu a été tué et un autre blessé », a précisé le porte-parole du

Secrétaire général dans une déclaration à la presse.

« Le Secrétaire général déplore, dans les termes les plus forts, les attaques contre des Casques bleus des Nations Unies et demande que leurs auteurs soient rapidement traduits en justice. Il réitère son appel aux groupes armés à cesser les hostilités et à déposer les armes », a-t-il ajouté.

Le chef de l'ONU a réitéré l'engagement des Nations Unies à soutenir les autorités de la République centrafricaine dans leur lutte contre la criminalité et l'impunité, conformément au mandat de la MINUSCA.

Ban Ki-moon a présenté ses condoléances à la famille du défunt ainsi qu'au gouvernement et au peuple du Burundi. Il souhaite un prompt rétablissement au soldat blessé.

Le HCR appelle la communauté internationale à soutenir davantage les réfugiés afghans



7 octobre - Le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, António Guterres, a appelé mardi la communauté internationale à recentrer son attention sur l'Afghanistan, avertissant qu'il serait potentiellement dangereux d'ignorer la situation des réfugiés afghans.

« L'Afghanistan ne bénéficie plus de l'attention qu'il mérite », a déclaré M. Guterres lors d'une réunion du Comité exécutif du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sur la situation des réfugiés afghans, à Genève. « Nous sommes persuadés qu'ignorer l'Afghanistan serait une erreur dangereuse, quelle que soit l'urgence et l'ampleur

des crises plus récentes ».

Le Haut-Commissaire a par ailleurs salué l'attitude de l'Iran et du Pakistan, qui ont accueilli 95% des réfugiés afghans.

« Avec plus de 6 millions de réfugiés à son apogée, il s'agit de la plus grande crise de réfugiés à laquelle le HCR ait jamais eu à faire, ainsi que la plus grande opération de rapatriement volontaire de notre histoire, soit plus de 5,8 millions de rapatriés depuis 2002 », a-t-il souligné, ajoutant qu'aujourd'hui, après plus de 35 ans et alors que 2,6 millions de réfugiés afghans sont toujours répartis dans 70 pays, l'Afghanistan est la plus grande situation de réfugiés prolongée au monde.

Dans un message vidéo diffusé lors de la réunion, le Président du pays, Mohammad Ashraf Ghani, a remercié le HCR pour son engagement en faveur des réfugiés afghans au cours des dernières décennies, ainsi que le Pakistan et l'Iran pour avoir gardé leurs frontières ouvertes à des millions de réfugiés afghans.

M. Guterres a souligné que, bien que la situation en Afghanistan « reste difficile, comme l'on montré les événements récents à Kunduz », le nouveau gouvernement d'unité nationale du Président Ghani s'est engagé à trouver des solutions durables pour les réfugiés et les personnes déplacées.

« Cet engagement historique, ainsi que la coopération régionale renforcée de l'Afghanistan avec la Républiques islamiques d'Iran et le Pakistan, offre une occasion importante de faire des progrès dans la découverte de solutions durables pour les Afghans restants », a déclaré le Haut-Commissaire.

M. Guterres a aussi souligné que ces solutions ne seraient pas réalisables sans « un renforcement significatif du soutien » de la communauté internationale, en particulier envers la stratégie de rapatriement régional développée par l'Afghanistan, l'Iran et le Pakistan, avec l'aide du HCR.

Le Haut-Commissaire a rappelé que le nombre de déplacés à l'intérieur de l'Afghanistan s'élève désormais à environ un million de personnes et que les Afghans ont continué récemment à quitter le pays pour demander l'asile ailleurs.

Néanmoins, M. Guterres a souligné que près de 54.000 réfugiés sont rentrés en Afghanistan en 2015, soit presque autant que le total cumulé des deux années précédentes.

Un envoyé de l'ONU dévoile un film pour sensibiliser l'opinion sur les enfants victimes d'accidents de la route



Photo: IRIN/Reena Gurung

7 octobre - A l'occasion de la Journée internationale Marchons vers l'école (JIME), l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la sécurité routière, Jean Todt, a annoncé mercredi la sortie d'un film sur Internet visant à promouvoir la sécurité routière des enfants à travers le monde.

Dans un communiqué de presse rendu public par la Fédération internationale de l'automobile (FIA), dont il est également le Président, M. Todt a qualifié le film (notamment disponible sur le site : <http://savekidslives.fia.com/>) de « piqure de rappel choquante » qui aidera à « sensibiliser l'opinion sur la nécessité de construire des routes sécurisées pour les enfants partout dans le monde ».

Selon les données de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 500 enfants sont tués chaque jour dans des accidents de la route dans le monde.

Intitulé 'Save Kids Lives' ('Sauver des vies d'enfants') et réalisé par le cinéaste français de renom Luc Besson, ce film a été produit avec le soutien de la FIA de façon à ce que sa sortie coïncide avec la JIME.

« Les accidents de la route sont aujourd'hui la première cause de mortalité des enfants de 15 à 29 ans », a regretté l'Envoyé spécial, ajoutant que sans une action urgente, ils seront bientôt la première cause de mortalité des enfants âgés de 5 à 14 ans.

« Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour mettre un terme à ce fléau et ce film peut avoir l'effet d'un cri de



ralliement », a ajouté M. Todt.

Tourné en Afrique du Sud et à Paris, en France, le film montre les risques auxquels les enfants sont confrontés de manière quotidienne sur le chemin de l'école, par manque d'infrastructures sécurisées, comme dans les townships d'Afrique du Sud, ou en raison de la circulation intense d'une grande ville européenne, comme à Paris.

La sortie du film s'inscrivait dans le cadre de la campagne #SaveKidsLives, qui a été lancée lors de la troisième édition de la Semaine de la sécurité routière mondiale des Nations Unies, du 4 à 10 mai 2015.

Par l'intermédiaire de ce film et en faisant appel à Luc Besson, M. Todt a également souhaité inciter les gens à signer la 'Déclaration de l'enfant pour la sécurité routière', une pétition sur Internet (savekidslives2015.org) qui vise à atteindre un million de signatures.

Yémen : l'envoyé de l'ONU salue l'engagement des Houthis à mettre fin à la violence



Stéphane Dujarric, porte-parole du Secrétaire général. Photo: ONU

7 octobre - L'Envoyé spécial de l'ONU pour le Yémen, Ismail Ould Cheikh Ahmed, a salué les récentes déclarations des Houthis en vertu desquelles ils ont réaffirmé leur acceptation de la résolution 2216 du Conseil de sécurité de l'Organisation, a déclaré mercredi Stéphane Dujarric, le porte-parole du Secrétaire général des Nations Unies.

Adoptée en avril 2015 par le Conseil de sécurité, la résolution 2216 exige que les miliciens houthistes mettent fin à la violence au Yémen et libèrent les zones qu'ils occupent. Elle impose également des sanctions, dont un embargo sur les armes, aux rebelles, à leur chef, et au fils de l'ancien Président yéménite, Ali Abdullah Saleh.

S'exprimant lors d'une conférence de presse au siège de l'ONU à New York, M. Dujarric a déclaré que les Houthis, selon l'Envoyé spécial, se sont également engagés à respecter le plan de paix en sept points négocié par l'ONU lors de pourparlers dans la ville de Mascate, à Oman. Ces derniers comprennent notamment le respect du cessez-le-feu, le retrait des milices armées des villes et le retour du gouvernement dans la capitale yéménite, Sanaa.

« Il s'agit d'une étape importante », a déclaré le porte-parole, précisant que la résolution 2216 du Conseil de sécurité, l'initiative du Conseil de coopération des États arabes du Golfe et les résultats du dialogue national entre parties yéménites ont été au cœur du processus de paix, sous l'égide de l'ONU.

« Ces piliers resteront la base des pourparlers de paix sur lesquels l'Envoyé spécial travaille actuellement », a ajouté M. Dujarric, notant qu'Ould Cheikh Ahmed a appelé le gouvernement du Yémen, les Houthis et leurs alliés à prendre part à des négociations de paix sur cette base.

Ban Ki-moon salue la libération de 6.000 prisonniers américains



Le Secrétaire général Ban Ki-moon, Photo ONU/Mark Garten

7 octobre - Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a salué la décision prise par le gouvernement des États-Unis de libérer environ 6.000 détenus qui purgeaient des peines dans des prisons fédérales américaines.

Cette décision, a précisé M. Ban dans un communiqué de presse rendu public par son porte-parole, répondait à la fois à la nécessité de diminuer la surpopulation carcérale et de fournir une forme de réparation aux détenus qui avaient reçu des peines de prison disproportionnées par rapport aux crimes non violents liés à la drogue qu'ils avaient commis.

M. Ban s'est également félicité des propositions américaines consistant à envisager la libération anticipée de prisonniers

supplémentaires qui purgent actuellement des peines disproportionnées par rapport à leurs crimes, dont beaucoup sont liés à la drogue.

Le Secrétaire général a noté que les États ne devraient appliquer des mesures de privation de liberté qu'en dernier recours et seulement après avoir pris en considération des solutions alternatives.

« L'incarcération à outrance est l'une des principales causes de la surpopulation [carcérale], qui se traduit par des conditions [d'incarcération] souvent susceptibles d'être assimilées à des mauvais traitements, voire à de la torture », a affirmé le chef de l'ONU.

« Afin de remédier au problème de l'incarcération à outrance et de la surpopulation, ainsi qu'à leurs implications en matière de droits de l'homme, certains États devraient élaborer et mettre en œuvre des solutions de rechange aux mesures d'emprisonnement, et revoir les politiques et la législation pénales pour garantir des peines proportionnelles aux crimes commis », a appelé M. Ban.

Le Secrétaire général a insisté sur la nécessité pour les États de considérer des voies alternatives à la criminalisation et à l'incarcération des consommateurs de drogues, en mettant notamment l'accent sur la santé publique, la prévention, le traitement et les soins.

Climat : l'ONU salue l'élection du nouveau président du Groupe intergouvernemental d'experts



7 octobre - Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, s'est félicité mardi soir de l'élection de Lee Hoesung, de la République de Corée, comme Président du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), qui est chargé d'évaluer les informations scientifiques liées au changement climatique.

« Le 5^{ème} rapport d'évaluation du GIEC, publié en novembre dernier, fournit l'évaluation la plus complète jamais entreprise en matière de changement climatique », a dit le porte-parole du Secrétaire général dans une déclaration à la presse.

Ce rapport vient s'ajouter « aux preuves écrasantes montrant que l'activité humaine perturbe le climat » et met en garde contre « les risques de répercussions graves et irréversibles si la tendance actuelle en matière d'émissions de gaz à effet de serre continue ».

Le porte-parole du Secrétaire général a également noté que « le rapport du GIEC montre qu'il existe une série d'options pour limiter le changement climatique et aider à construire un monde plus sûr, plus durable, maintenant et à l'avenir ».

Le Secrétaire général a réaffirmé son soutien au rôle crucial joué par le GIEC qui fournit « aux décideurs et au public une compréhension scientifique du changement climatique faisant autorité dans le monde, y compris concernant son impact et les solutions ».

L'élection du nouveau président du GIEC intervient alors qu'un Sommet sur le climat est prévu à Paris en décembre.

Selon la presse, M. Lee, qui était vice-président du GIEC depuis 2008, succède à l'économiste indien Rajendra Pachauri, président du groupe d'experts depuis 2002, qui a démissionné en février après avoir été accusé de harcèlement sexuel par une ancienne employée. M. Lee est professeur à l'Ecole supérieure pour l'énergie et l'environnement de Séoul, où ses recherches se concentrent sur les conséquences économiques du changement climatique.

FAO : le patrimoine génétique de milliers de variétés de riz inséré dans une banque mondiale de semences



7 octobre - Les séquences génomiques de plus de 3.000 variétés de riz ont été insérées dans une banque mondiale de semences dans le but de promouvoir la mise en place d'un système mondial d'échange de données pour les ressources génétiques des espèces cultivées, s'est félicitée mercredi l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

L'annonce a été faite par l'Institut international de recherche sur le riz basé aux Philippines (IRRI) et le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ITPGRFA) lors de la 6ème session de l'Organe directeur du Traité -auquel adhèrent 136 Etats membres, qui se tient cette semaine au siège de la FAO à Rome.

Des gouvernements et organisations du monde entier stockent le matériel génétique dans les banques de semences, mais sans point d'accès unique aux données, il est très difficile pour les chercheurs et les obtenteurs de savoir ce qui est détenu où, et quel matériel génétique contiennent les semences.

« L'information génétique que l'IRRI met à notre disposition, et à celle du grand public, est un signe extrêmement généreux et important de soutien envers nos efforts de diffuser toutes les informations pertinentes sur les ressources génétiques des espèces cultivées pour la sécurité alimentaire future », a déclaré Shakeel Bhatti, Secrétaire du Traité international.

« Mettre à la portée de tout un chacun une telle quantité d'informations sur le riz, qui est au fond l'aliment de base de la moitié de la population mondiale, est une avancée essentielle vers la sécurité alimentaire des générations futures », a-t-il ajouté.

Une séquence de génome est comme un mode d'emploi intégré qui indique aux organismes vivants comment se développer et réagir à l'environnement. La séquence de chaque plant de riz comporte environ 400 000 000 "lettres".

Avec une population mondiale croissante et le changement climatique qui se répercute sur la production agricole avec les phénomènes de sécheresse, d'inondations ou d'invasions de ravageurs, la nécessité de mettre au point des variétés cultivées à la fois plus productives, moins nocives pour l'environnement et tolérantes aux chocs devient cruciale.

L'ONU salue l'entrée en vigueur des Règles Mandela sur le traitement des détenus



Le Sous-Secrétaire général des Nations Unies aux droits de l'homme, Ivan Simonovic. Photo ONU/Rick Bajornas

7 octobre - Le Sous-Secrétaire général des Nations Unies aux droits de l'homme, Ivan Simonovic, a salué mercredi l'entrée en vigueur de nouvelles règles internationales concernant le traitement des détenus, tout en précisant que ces dernières ne sont pas parfaites et devront à nouveau être améliorées à l'avenir.

« Comment des normes adoptées il y a plus de 50 ans pouvaient-elles encore fournir un cadre juridique adéquat ? », s'est étonné M. Simonovic, lors d'une réunion de haut niveau organisée au siège de l'ONU, à New York, dans la salle du Conseil économique et social de l'ONU (ECOSOC).

En mai dernier, la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale a en effet adopté des révisions importantes concernant les règles internationales pour le traitement des détenus, qui n'avaient pas été modifiées depuis leur adoption en 1955.

Ce nouvel 'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus', autrement appelées 'Règles Nelson

Mandela' en l'honneur du défunt leader sud-africain, apporte d'importantes améliorations au régime précédent.

Dans son discours prononcé durant la réunion de haut niveau, qui avait pour objet l'édiction officielle des nouvelles Règles Mandela, le Sous-Secrétaire général a insisté en particulier sur cinq axes d'amélioration.

« Tout d'abord, concernant le droit à la santé des personnes privées de leur liberté, les nouvelles règles prévoient notamment que les détenus puissent bénéficier de la même qualité de soins de santé que le reste de communauté et de la continuité des traitements et des soins, y compris dans le cas du VIH, de la tuberculose et d'autres maladies infectieuses, ainsi que de la dépendance aux drogues », a expliqué M. Simonovic.

Le Sous-Secrétaire général a également indiqué que les nouvelles règles contiennent un ensemble de provisions encadrant l'usage des mesures d'isolement. En particulier, le placement de prisonniers dans des cellules d'isolement pour une période allant au-delà de 15 jours sera désormais considéré comme de la torture.

Les Règles Mandela, a poursuivi M. Simonovic, offrent pour la première fois des lignes directrices et impose des restrictions concernant les fouilles corporelles intrusives.

« Les nouvelles règles prévoient notamment que la fouille des cavités corporelles ne doit pas être appliquée aux enfants », a indiqué le Sous-Secrétaire général.

Les Règles Mandela apportent également des changements importants concernant la marche à suivre en cas de mort, de disparition ou de blessure grave en prison.

« Dans chacune de ces situations, le directeur de la prison doit signaler, sans délai, tout décès en détention, toute disparition ou toute blessure grave à une autorité compétente, judiciaire ou autre, qui soit indépendante de l'administration de la prison et habilitée à mener des enquêtes rapides, impartiales et efficaces sur les circonstances et les causes de ces cas », a indiqué M. Simonovic.

Enfin, a-t-il dit, les nouvelles règles renforcent l'accès des prisonniers à une représentation juridique et à l'aide juridique, y compris dans les situations où les détenus font l'objet de poursuites disciplinaires graves.

« Bien qu'elles représentent des avancées importantes, je tiens cependant à souligner trois domaines dans lesquelles les règles révisées pourraient être renforcés au moyen d'une perspective en matière de droits de l'homme », a toutefois noté indiqué le Sous-Secrétaire général.

M. Simonovic a en effet pointé du doigt le fait que les Règles Mandela ne tiennent pas compte de l'interdiction de la discrimination des détenus basée sur le handicap, l'identité de genre ou l'orientation sexuelle.

Le Sous-Secrétaire général a également regretté que les nouvelles règles ne remettent pas en question le droit de certains pays d'emprisonner des individus pour des questions d'endettement.

« Nous ne devons pas attendre encore 60 ans avant de placer la barre encore plus haut », a conclu M. Simonovic, tout en se félicitant des améliorations déjà apportée par les Règles Mandela.